

Décision du Maire

N° 2026-124

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Objet : Restructuration du site du Château – Phase 2 – Appel d’offres –
Décision d’infructuosité du lot 16 – Chauffage Ventilation
Climatisation - Plomberie sanitaire**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2026-30.03-2 du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant le mandat de maîtrise d'ouvrage publique contractualisé avec Territoire 25 par délibération du Conseil Municipal n° 2024-08.07-6, en date du 8 juillet 2024, dans le cadre de la reconversion intégrale du site du Château (hors logis des Gentilshommes) ;
- Considérant la consultation engagée selon une procédure d'appel d'offres ouvert (article L2124-2 du Code de la Commande Publique) par Territoire 25, par le biais d'un appel public à la concurrence, avec une remise des offres fixée au 14 août 2026 ;
- Considérant qu'une seule offre, remise par EIMI SAS (25460 ETUPES), d'un montant de 1 667 163,77€ HT (dont 37 018,70 € HT pour la PSE 2 : distribution eau froide sanitaire en multicouche), a été reçue pour le lot 16 – Chauffage Ventilation Climatisation - Plomberie sanitaire ;
- Considérant que le montant de cette offre excède le budget établi avant le lancement de la procédure, montant communiqué dans l'avis d'appel public à la concurrence.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De déclarer inacceptable l'offre d'EIMI SAS (25460 ETUPES), conformément à l'article L2152-3 du Code de la commande publique ;
- De déclarer infructueux le lot 16 – Chauffage Ventilation Climatisation - Plomberie sanitaires.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le samedi 19 Septembre 2026

Le Maire

Déposée en Sous-Préfecture le :

19/09/2026



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Affichée le : 21/09/2026

Hôtel de Ville

BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex

tél 03 81 99 22 00

fax 03 81 99 22 64

www.montbeliard.com